

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ	Page 1 sur 4		
	NOTE D'INFORMATION	JR/FT/2012 N° 494			
		Création	MàJ	Vérification	
		30/05/2012	30/05/2012	30/05/2012	
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Mme ROCCA Poste 34603	30/05/2012	31/05/2012	16/06/2012	

Affaire suivie par : Madame ROCCA
☎ 04 92 03 46 03

Nice, le **31 MAI 2012**

NOTE D'INFORMATION

**OBJET : AVIS DE VACANCE D'UN POSTE D'AIDE SOIGNANT DANS LE POLE DES
NEUROSCIENCES CLINIQUES**

Un poste d'aide soignant de jour est à pourvoir par voie de mutation au :

POLE DES NEUROSCIENCES CLINIQUES

CONSULTATIONS D'OPHTALMOLOGIE

HOPITAL SAINT ROCH.

Les aides-soignants remplissant les conditions définies dans la fiche de poste ci-jointe et actuellement en fonction au Centre Hospitalier Universitaire de NICE, intéressés par une affectation sur ce besoin, devront adresser leur candidature sous couvert de leur supérieur hiérarchique à :

**Monsieur le Directeur Général
du Centre Hospitalier Universitaire de Nice
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
GRAND HOTEL – 2^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ**

Avant le 16 JUIN 2012

La Directrice Générale Adjointe



C. CARROGER

DIFFUSION

Intendants de site pour affichage
Responsables soignants de pôles
Note d'information affichée dans Intranet et Extranet

FICHE DE POSTE
AIDE SOIGNANT DE JOUR CONSULTATIONS OPHTALMOLOGIE

1. Ce qui est attendu d'un agent hospitalier au CHU de Nice

Les agents publics, fonctionnaires et contractuels, doivent se conformer aux obligations prévues au Chapitre IV de la loi n°83-634 portant droits et obligations du fonctionnaire, et aux exigences du CHU de Nice envers les agents qu'il emploie.

De même ils sont tenus de rendre effectifs les droits des patients garantis par la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Ainsi, sont attendus d'un agent hospitalier travaillant au CHU de Nice :

- un **respect du CHU de Nice en tant qu'employeur** :
 - o consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches confiées, sauf exceptions encadrées par les textes ;
 - o respecter le supérieur hiérarchique et l'organisation qu'il aura définie ;
 - o se conformer aux instructions du supérieur hiérarchique ;
 - o respecter les bonnes pratiques définies, dans tous les domaines.

- un **respect du public accueilli par le CHU de Nice** :
 - o satisfaire aux demandes d'information du public ;
 - o se tenir aux devoirs de discrétion professionnelle et de réserve ;
 - o garder une attitude neutre dans le traitement des demandes du public.

Le non respect de ces obligations pourra être sanctionné dans le cadre des procédures disciplinaires prévues par la loi.

2. Le poste d'aide-soignant au CHU de Nice

L'aide-soignant contribue à la prise en charge globale des personnes soignées en collaboration, par délégation, sous le contrôle et la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat.

Peuvent exercer la profession d'aide-soignant les personnes titulaires :

- 1° Du diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- 2° Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ;
- 3° Du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Activités et savoir-faire :

Activités	Savoir-faire
<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à l'accueil et à l'installation du patient et de sa famille 2. Assistance à la prise en charge globale du patient (alimentation, hygiène et confort) 3. Surveillance de l'état de santé des patients 4. Assistance technique pour la réalisation de soins infirmiers 5. Participation à l'éducation et à la prévention envers le patient et son entourage 	<ol style="list-style-type: none"> A. Créer et développer une relation de confiance avec le patient et son entourage B. Adapter son comportement, sa pratique professionnelle selon les situations C. Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes D. Assurer les soins de confort et d'hygiène E. Evaluer, restaurer et maintenir l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne F. Analyser/évaluer la situation clinique d'une personne G. Utiliser les gestes et techniques de posture, manutention et ergonomie
<ol style="list-style-type: none"> 6. Recueil, collecte et partage de données ou d'informations spécifiques à son domaine d'activité 	<ol style="list-style-type: none"> H. Travailler en équipe, en réseau I. Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel J. Transmettre à l'autorité compétente les informations nécessaires à la prise en charge globale du patient
<ol style="list-style-type: none"> 7. Entretien, nettoyage et rangement des locaux, des matériels et des outils relatifs à son domaine d'activité ; 8. Mise en œuvre des procédures de gestion du linge et des déchets ; 9. Gestion de l'approvisionnement et du stockage des matériels. 	<ol style="list-style-type: none"> K. Nettoyer et décontaminer les matériels en appliquant les protocoles L. Organiser et optimiser l'approvisionnement et le stockage physique des produits et des matériels
<ol style="list-style-type: none"> 10. Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires, etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> B. Adapter son comportement, sa pratique professionnelle selon les situations, dans son domaine de compétence H. Travailler en équipe / en réseau M. Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

Connaissances :

Connaissances	Degré attendu
1. Communication et relation d'aide	A. Connaissances approfondies
2. Gestes et postures, manutention	A. Connaissances approfondies
3. Hygiène hospitalière : procédures générales et spécifiques	A. Connaissances approfondies
4. Bio nettoyage et hygiène des locaux	A. Connaissances approfondies
5. Médicales générales et/ou scientifiques en fonction du domaine d'activité	B. Connaissances détaillées
6. Soins	B. Connaissances détaillées
7. Premier secours	B. Connaissances détaillées
5. Outils informatiques	C. Connaissances élémentaires

Les degrés de connaissances :

A. Connaissances approfondies :

Connaissances **théoriques et pratiques approfondies** dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des **connaissances avancées ou de pointe**.

Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

B. Connaissances détaillées :

Connaissances détaillées, **pratiques et théoriques**, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces **connaissances sont contextualisées**.

Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

C. Connaissances élémentaires :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des **notions de base**, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés.

Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

3. Les spécificités du poste d'aide-soignant DE JOUR dans le

POLE DES NEUROSCIENCES CLINIQUES - CONSULTATIONS OPHTALMOLOGIE - HOPITAL SAINT ROCH

PARTICULARITES DE LA FONCTION

CS OPHTALMO 1D – 5jrs /7 -38h30/semaine soit 4 jours en 8H +1 jour en 6H30

Horaires - 8h-16h / 9H-17H / 10-18H - Repos fixe

Possibilité horaire remplacement hospitalisation (7/15h - 14h/22h)

CONNAISSANCES GENERALES :

Connaissances des besoins de la personne malvoyante.

CONNAISSANCES SPECIFIQUES :

Manipulation et entretien des dispositifs médicaux spécifiques à l'ophtalmologie.